

INSTITUTION SAINTE-THERESE
7 rue Béziel
B.P. n° 62
78512 Rambouillet Cedex

<p style="text-align: center;">RENTREE 2018 / 2019 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES <i>Pour le Lycée</i></p>
--

I - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Téléphone : 01.61.08.64.40 – Fax : 01.30.88.72.09

E-mail : contactetablissement@ist78.com

Site de l'établissement : www.ist78.com

Accueil de 8h00 à 18h00, le mercredi de 8h00 à 12h30, le samedi de 8h00 à 12h30

CHEF D'ETABLISSEMENT COORDONNATEUR : M. Jérôme GOUÉ

Chef d'établissement du 2 nd degré :	M. GOUÉ
Assistante de direction :	Mme RAOUL-JOURDE
Adjointe en pastorale :	Mme TAVERNIER
Responsable Administratif et Financier	M. BIZET
Directrice Adjointe Lycée Général et Technologique :	Mme de REGUARDATI
Adjointe de direction :	Mme BERARD
Cadre Educatif :	Mme LEROY
Equipe éducative :	M. BIVONA, Mme GOUPIL, Mme RAMETTE
Secrétariat des élèves :	Mme LECACHEUR
Accueil :	Mme FRONTÉAU, Mme NENNIG
Comptabilité :	Mme CARRE, Mme LAPEYRE

II - RENTREE

Accueil des classes de T^{ale} : lundi 3 septembre 2018 à 10h00 (sortie en fin de matinée)

Accueil des classes de 1^{ère} : lundi 3 septembre 2018 à 14h30

Accueil des classes de 2^{nde} : lundi 3 septembre 2018 à 13h30

Début des cours → Mardi 4 septembre 2018 matin

Il est impératif d'apporter le jour de la rentrée :

- Pour tous les élèves de 2^{nde} : 1 photo d'identité **RECENTE**
Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'élève au dos de la photographie
- Enveloppes non affranchies à vos nom et adresse :
Pour chaque élève : 4 enveloppes (16,2 x 22,9 cm)
- Les affranchissements seront facturés au 3^e trimestre
- Pour les parents séparés, prévoir un jeu supplémentaire de 4 enveloppes affranchies au tarif en vigueur, au nom et adresse du parent non payeur.
- Pour les élèves de 2^{nde} : apporter **un paquet complet et fermé** de copies doubles perforées (400 pages, grand format, grands carreaux).

Le tout sera à remettre au Professeur Principal le jour de la rentrée

- **Pour la demi-pension**, un chèque de 100 € à l'ordre de «ELRES», et à titre d'avance, sera collecté, **le premier jour, dans chaque classe, auprès de chaque élève.**

III - HORAIRES HABITUELS

L'Etablissement est ouvert de 8h00 à 18h00 et le mercredi de 8h00 à 13h30.

Dans la limite de ces horaires, chacun peut trouver à sa disposition le foyer pour effectuer un travail personnel.
Aucune étude surveillée n'est organisée après les cours.

Lycée : 8h30 à 17h10 maximum (sauf certaines options) lundi - mardi - jeudi - vendredi

8h30 à 12h50 maximum mercredi

Samedi matin : devoirs sur table

IV - VIE SCOLAIRE

Pour que se vive le Projet Educatif de l'Etablissement, il est demandé à chacun de respecter les règles établies. La charte et le règlement se trouvant dans le carnet de liaison doivent être signés par les parents et l'élève.

1 - Devoirs sur table du samedi

Ils ont lieu en moyenne un samedi sur deux en Seconde et Première et chaque samedi en Terminale.
Le calendrier annuel est affiché en début d'année et distribué individuellement aux élèves.

2 - Relevés de notes et bulletins trimestriels

Les trois bulletins trimestriels sont envoyés à l'issue des conseils de classe.

Tout au long de l'année, vous pouvez avoir accès aux notes de votre enfant, sur Ecole Directe, accessible sur le site de l'Établissement, (un code parents et un code élève vous seront remis).

Dès le 1^{er} trimestre en classe de seconde et à partir du 2^e trimestre en première, une fiche dialogue est jointe au bulletin pour une meilleure communication entre parents et enseignants.

Il est indispensable de la remplir et de la rendre à la date demandée.

3 - Absences

Toute absence prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de Mme de REGUARDATI ou Mme BERARD.

Quel que soit le motif, les familles doivent avertir Mme LEROY (N° de téléphone : 01.61.08.64.47 répondeur) **avant 9h00 le matin**. A son retour, l'élève doit présenter son carnet de liaison dûment rempli à Mme LEROY.

Toute absence au contrôle du samedi matin ne peut être justifiée que **par un certificat médical ou une convocation officielle**.

4 - Pastorale

Des propositions, dont la préparation à la Confirmation, seront faites à la rentrée aux lycéens.

5 - E.P.S.

Chaque élève doit avoir une tenue spécifique adaptée à l'activité suivie (un short, des chaussures de sport, un survêtement) qu'il apportera les jours de l'Education Physique. Les élèves se rendent par leur propre moyen sur les lieux de pratique sportive.

Nous rappelons que les dispenses ponctuelles à la pratique sportive n'entraînent pas l'autorisation d'absence au cours d'E.P.S. (sauf dispense pour durée égale ou supérieure à 2 mois). **La présence reste obligatoire.**

6 - Livres

Depuis quelques années, la subvention de Conseil Régional pour la gratuité des livres scolaires des lycéens de l'Enseignement Catholique a été supprimée.

Nous avons donc mis en place un système de location annuelle selon les modalités suivantes :

Seconde :	70 €
Première générale :	60 €
Première technologique :	45 €
Terminale générale :	60 €
Terminale ST2S :	45 €
Terminale STMG :	28 €

Une caution de 90 € sera prélevée sur la facture du premier trimestre et, remboursée lors du départ de l'élève de l'établissement.

La distribution des livres aura lieu avant la rentrée suivant le calendrier ci-dessous :

<u>SECONDES</u>	→ le mercredi 29 août 2018, le matin de 9h00 à 12h00 en salle 114
<u>PREMIERES</u>	→ le mercredi 29 août 2018, l'après-midi de 14h00 à 16h30 en salle 124
<u>TERMINALES</u>	→ le jeudi 30 août 2018, le matin de 9h00 à 12h00 en salle 134.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, dans la mesure du possible, invitez une personne de votre entourage à venir les chercher.

V - RESTAURATION

Pour pouvoir déjeuner, les élèves doivent **obligatoirement conserver un solde positif sur leur carte** (n'oubliez pas d'approvisionner votre compte régulièrement).

Vous pouvez contrôler le montant des repas de votre enfant avec le ticket de caisse qui lui est remis à chaque passage.

Chaque convive doit alimenter sa carte ELRES sur laquelle sont déduits, à chaque repas, le coût des denrées consommées et les frais de personnel ELRES. Chaque denrée a une valeur propre, ce qui permet au convive de consommer en fonction de ses goûts et de son budget.

De plus, une redevance est versée à l'Institution Sainte-Thérèse en couverture des frais fixes liés à chaque repas (le personnel de service, le personnel de surveillance, les fluides, etc...). Cette redevance est facturée annuellement ou trimestriellement avec la redevance d'enseignement.

VI - COMMUNICATION AUX FAMILLES

1 - Carnet de liaison

Il assure un lien permanent entre l'Etablissement et la famille.

L'élève doit toujours l'avoir en sa possession.

En cas de perte, un nouveau carnet lui sera fourni moyennant 15 €.

2 - Site internet (www.ist78.com)

Notre site regroupe des informations permanentes et ponctuelles retraçant la vie de notre établissement.

3 – Informations particulières

En cas d'évènements exceptionnels, vous recevrez l'information par mail et/ou SMS.

Celle-ci sera également disponible sur le site.

VII – FACTURATION

L'Institution Sainte-Thérèse a mis en place un système de prélèvements informatisés.

Pour les personnes qui ont choisi la mensualisation, une facture annuelle sera émise fin septembre de l'année en cours. Les prélèvements mensuels seront effectués d'octobre à mai le 5 de chaque mois.

Pour les personnes ayant choisi le prélèvement trimestriel ou autres paiements : les factures parviendront trois fois par an, payables le 15 octobre, le 15 décembre et le 15 avril de l'année en cours.

La demi-pension est à régler **avant le début du trimestre comptable** et viendra en déduction lors de la facturation. Pour la comptabilité, afin que le nombre de repas soit identique chaque trimestre, en tenant compte des journées pédagogiques et autres journées telles que voyages et stages, les trimestres sont découpés comme suit :

- 1^{er} trimestre comptable : du 3 septembre 2018 au 10 décembre 2018
- 2^e trimestre comptable : du 11 décembre 2018 au 3 avril 2019
- 3^e trimestre comptable : du 4 avril 2019 au 5 juillet 2019

Pour la redevance d'enseignement, tout trimestre commencé est dû.

VIII – APEL

Cotisation

L'Institution propose, dans sa facturation, l'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL) par une cotisation de 22 € pour l'année par famille. Si vous ne souhaitez pas y adhérer, veuillez nous le signaler avant le 1^{er} septembre 2018, par courrier adressé à la comptabilité.

Bureau Information Avenir (BIA)

Il est situé au Lycée et animé par une équipe de parents bénévoles, dynamiques et volontaires. Nous vous invitons à lire notre rubrique sur le site du Lycée Sainte-Thérèse et à venir nous rejoindre afin d'aider et de conseiller au mieux les élèves.

IX - ASSURANCES

L'Assurance Individuelle Accident, qui couvre les dommages **subis** par l'élève, est souscrite globalement pour tous les élèves et couvre les stages, les sorties et les activités organisées dans le cadre de l'Etablissement. Elle ne prend pas en compte la perte ou le vol d'objets personnels (calculatrice, vélo, téléphone portable, etc...).

Nous rappelons que les familles doivent vérifier qu'elles ont bien souscrit une assurance en Responsabilité Civile, qui couvre les dommages **causés** par l'enfant.

Les déclarations d'accident sont à faire auprès de l'Accueil dans les 48 heures.

X - DATES IMPORTANTES

1 - Calendrier des congés :

Vacances Scolaires

Toussaint	du vendredi 19 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018
Noël	du vendredi 21 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019
Hiver	du vendredi 22 février 2019 au lundi 11 mars 2019
Printemps	du vendredi 19 avril 2019 au lundi 6 mai 2019
Fin des cours	le vendredi 5 juillet 2019 (pour l'école)

Le départ en vacances s'entend "après la classe". Le retour s'entend "au matin".

PONT DE L'ASCENSION : du mercredi 29 mai 2019 après la classe au lundi 3 juin 2019 au matin (vendredi 31 mai 2019 donné par l'Education Nationale)

Début des vacances pour les élèves de seconde le 5 juillet 2019
Selon le calendrier des examens pour les premières et terminales

Important : La présence aux devoirs sur table du samedi matin est obligatoire.

2 - Réunions de parents :

Seconde	Jeudi 13 septembre 2018	18h00
Première	Jeudi 20 septembre 2018	18h00
Terminale	Mardi 25 septembre 2018	18h00